



Les étapes de la démarche de la FNEC –FP-FO pour un rassemblement intersyndical le 23 janvier (et mobilisation dans les départements)

1. Le courrier de la FNEC FP-FO aux fédérations syndicales

Amiens, le 11 janvier 2013

A FSU, FERC-CGT, Sud Education, SNALC, SGEN-CFDT, SE-UNSA

Objet : Intersyndicale du 14 janvier 2013

Chers camarades,

Nos différentes fédérations se sont exprimées en opposition ou n'ont pas approuvé le projet de décret du Ministre sur les rythmes scolaires lors de la réunion du CSE du 8 janvier et du CTM du 11 janvier.

Le ministre ne peut se prévaloir du soutien d'aucune organisation syndicale. Le CNESER a également rejeté le projet de loi de refondation de l'école.

Pour notre part, nous considérons que le projet de décret est totalement lié au projet de loi Peillon de refondation de l'école dont il constitue en réalité une application anticipée.

Ces votes correspondent à la volonté des personnels telle qu'elle s'est exprimée depuis plusieurs mois aussi bien vis-à-vis de la question des rythmes scolaires que de la question du projet de loi.

Bien entendu, nous pouvons avoir des nuances sur l'appréciation des textes.

Mais notre responsabilité n'est-elle pas maintenant d'exiger du Ministre qu'il renonce à la publication de son décret et qu'il renonce à son projet de loi dont la présentation au Conseil des ministres est annoncée pour le 23 janvier ?

Nous envisageons pour ce 23 janvier de monter d'un cran supplémentaire dans l'expression de la volonté des personnels de voir le projet de décret et le projet de loi retirés. Ainsi, la FNEC-FP-FO a décidé de préparer des délégations, voire des rassemblements en direction des Inspections Académiques, des rectorats, des préfetures et du Ministère pour la région parisienne, afin de faire converger ce jour-là les multiples vœux, pétitions, motions émanant des établissements et demandant au Ministre de renoncer à ses projets.

Il est clair que cette échéance constituerait la première étape d'un rapport de force.

C'est pourquoi, nous vous invitons à une intersyndicale lundi 14 janvier à 17 h 00 à la Bourse du Travail d'Amiens (26, rue Frédéric Petit) sur cette proposition d'action pour le 23 janvier.

Bien cordialement, Pour la FNEC-FP-FO 80, François Standaert

2. La réponse du SGEN-CFDT

14.01.13 – 10 h 01

« [...] Pour ce qui est de la proposition de FO, le Sgen-CFDT ne souhaite pas entrer dans une démarche qui mêlerait ceux qui pensent que notre École doit évoluer avec ceux, dont FO paraît être le fer de lance, qui sont pour un statut-quo *[Orthographe du message]* mortifère. En conséquence le Sgen-CFDT ne participera pas à la réunion proposée par le Snudi.

Cordialement,

Régis Douchain , Secrétaire académique adjoint

3. Réunion intersyndicale au siège de FO

- Trois responsables FO présents (2 SNUDI + 1 SNFOLC) et deux responsables de la FSU (Maryse Lecat (FSU) et Véronique Petit (SNUipp)).
- La proposition de FO d'organiser un rassemblement est discutée – pas d'opposition des représentantes FSU qui réservent toutefois leur accord avec l'appel en attente d'une discussion dans leurs instances le lendemain. FO a proposé que le rassemblement ait lieu à 13 h30 afin que le SNUIPP-FSU puisse organiser sa réunion l'après midi.

4. Message du SE-UNSA

Pendant la réunion intersyndicale, un message téléphonique du SE-UNSA qui dit ne pas pouvoir être représenté à l'intersyndicale mais qui souhaite être tenu au courant qui ce qui aura été décidé.

5. Le 15/01/2013 à 10:39, message de SUD Education

« Pour Sud éducation :

- personne n'était disponible pour la réunion d'hier.

- a priori, on n'est pas opposé à cette 1ère proposition d'action unitaire sur Amiens. On attends les retours de nos adhérents pour donner notre réponse (demain, mercredi)

solidairement,

Carole Hosteing »

6. Le 15 .01. 13 à 18 h 12, message du SNUipp

« Bonjour,

Comme nous l'avons signalé cette après-midi, après une discussion en congrès FSU, nous avons décidé de ne pas participer à ce rassemblement. D'une part parce que notre syndicat du 1er degré (le snuipp) organise le même jour une réunion avec les collègues pour discuter du décret sur les rythmes scolaires et que nous préférons privilégier la discussion au rassemblement, et d'autre part parce que nous ne sommes pas sur l'abandon de la réforme des la refondation mais sur une plus grande concertation des personnes concernées, c'est à dire les enseignants, lors de journées banalisées où les avis seraient recueillis.

Nous invitons dans le même temps les organisations syndicales qui le souhaitent à venir exprimer leur point de vue sur les changements qui seraient opérés si le décret était appliqué.

Enfin, cette journée du 23 janvier pour nous est aussi en lien avec l'appel intersyndical (FSU, CGT, Solidaires...) à participer à une journée de grève dans la Fonction publique sur les salaires, la journée de carence et l'emploi le 31 janvier. Une réunion intersyndicale a lieu demain soir à la CGT, nous espérons agrandir le cercle de ceux qui appellent à cette journée.

Pour la FSU, Maryse LECAT »

7. Aucun nouveau message

Ni du SE-UNSA ou ni de SUD Education à qui le projet d'appel au rassemblement avait été envoyé.

Mobilisation dans les départements

Mardi 22 janvier

A Paris, grève à l'appel de tous les syndicats du 1^{er} degré (sauf le SGEN-CFDT) pour l'abandon du projet Peillon-Delanoë sur les rythmes scolaires.

En Loire-Atlantique, une délégation intersyndicale FSU - CGT - FO sera reçue à la préfecture à Nantes.

.../...

Mercredi 23 janvier

Dans le Rhône, les organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, CGT Educ'action, SUD et SNE appellent à se rassembler devant l'Inspection Académique pour « *demander au ministre de ne pas publier son projet de décret sur les rythmes scolaires, première application de la loi d'orientation discutée ce jour-là au conseil des ministres* ».

En Ile de France, manifestation au Ministère « *contre la publication du projet de décret sur les rythmes scolaires* » à l'appel des organisations syndicales SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SUD Education et CNT.

Dans les Côtes d'Armor, rassemblement à St Brieuc, devant la Préfecture, à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU et du SE-UNSA.

En Côte d'Or, rassemblement devant le rectorat à Dijon, à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU, de la CNT et de la CGT « *pour l'abandon de la réforme des rythmes scolaires* ».

En Gironde, rassemblement devant le rectorat à Bordeaux à l'appel des Fédérations départementales FO et CGT.

Dans le Tarn et Garonne, délégation au DASEN du SNUDI-FO et du SNUipp-FSU pour « *réaffirmer leur opposition et exiger le retrait du projet ministériel* ».

En Eure et Loir, rassemblement devant l'Inspection Académique à Chartres à appel des Fédérations départementales FO, FSU et CGT pour « *exiger du Ministre qu'il renonce à présenter son projet de décret sur les rythmes scolaires* » et pour « *l'abandon de l'acte III de la décentralisation (enseignement professionnel et orientation)* ».

Dans le Bas-Rhin, rassemblement devant l'Inspection Académique à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU, du SNE, de la CGT Educ'Action et de SUD.

Dans le Maine et Loire, rassemblement à Angers devant la Préfecture à l'appel du SNUDI-FO, du SNUipp-FSU et de SUD Education « *pour l'abandon du projet de décret sur les rythmes scolaires...contre la territorialisation de l'école* ».

Dans l'Yonne, rassemblement dans la cour de la Direction académique d'Auxerre à l'appel du SNUDI-FO et du SNUipp-FSU contre le projet de réforme sur les rythmes scolaires.